

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Elisabeth GRACIET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Laurent PERADON.

### **Renouvellement convention entre la ville de Cenon et l'Association Nuage Bleu**

Par délibération en date du 19 décembre 2007, le Conseil Municipal approuvait la signature d'une convention avec l'association Nuage Bleu, afin de permettre à des enfants porteurs de troubles autistiques de fréquenter cette structure.

En effet, depuis plusieurs années, la commune de Cenon est amenée à recevoir au sein des espaces multi-accueil Françoise Dolto, Poulbot et les crèches intercommunales en SIVU, des enfants en accueil de jour, porteurs de troubles autistiques plus ou moins lourds. Ces structures ne sont pas en capacité d'accueillir ces enfants.

Il est donc proposé, de formaliser pour l'année 2020 au travers du renouvellement de la convention signée en 2008, la possibilité d'accueil de ces enfants au sein de la halte garderie spécialisée "Nuage Bleu" ainsi que la participation financière de la ville de Cenon.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours (65748-4221).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**35 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

- approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Nuage Bleu qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020,
- approuve le versement de la participation financière forfaitaire de 2070 € assortie du versement de la participation horaire, en fonction de la fréquentation.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200702-2020-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Publication : 02/07/2020